

RUANDA-URUNDI

Service Pénitentiaire

MAISON
CENTRALE DE DETENTION

Nom : Shagia, mu hulu, amusinga

Origine : fille de Stabgola ded et Syirakabano

Chefferie : s-v femme du soldat de cl

Poste : darduma camp de la F.P. de

Profession : Ruhengeri

Nº du R. E. : 1754

Nº du R. M. P. : 2809/Rut

Nº Dactyl. :

Arrêté, le : 27-11-40

Entré, le : 27-11-40

Condamné, le : 27-11-40

1/4 de peine :

Sortie, le : 1-12-40

Rapatrié, le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

Ruhengeri

10240

Le Gardien,

D. arts

REQUISITION A FIN D'EMPRI-
SONNEMENT.

TRIBUNAL

Policier

Reg. du M. P. N°

2309/Rus

Registre du rôle N°

1

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de

police

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du

11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à

Rubengari

de recevoir et emprisonner le nommé

*Shagira, ambulu, umusinga ille
de Nabolota aed si- Djinakabano e.v. jenim
du zelot de tel. An drama*

condamné par jugement du Tribunal

de Police

en date du

27. 11.

1940 devenu irrévocable le

193

à *7. s. P. P. + 1.00 au F. i. ael. 2j. ou 1, c. P. C.*

du chef d *1. inf. à l'art. 12: a du décret du 24.7.1928*

Rubengari, le 27. 11. 1930.

L'Officier du Ministère Public,

V. Paulley